



Notre réf.: 01145/2025/GS/CNF/RA-IV-19

Annexe: 1

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et a l'honneur de se référer aux invitations à la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes), qui se déroulera à San Salvador (El Salvador) et en ligne du 27 au 29 mars 2025.

À cet égard, le Secrétariat de l'OMM prie les missions permanentes de bien vouloir transmettre au Ministère des affaires étrangères de leur pays la lettre ci-jointe de la Secrétaire générale, Mme Celeste Saulo.

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève les assurances de sa très haute considération.



11 février 2025



Notre réf.: 01147/2025/GS/CNF/RA-IV-19

11 février 2025

Annexe: 1

Objet: Dix-neuvième session du Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes) (San Salvador (El Salvador) et en ligne, 27-29 mars 2025)

Suite à donner: Prendre connaissance des modalités de participation et préinscrire vos représentants à la session mentionnée en objet

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la dix-neuvième session du Conseil régional IV se tiendra à San Salvador et en ligne du 27 au 29 mars 2025.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur deux événements qui, sans se dérouler parallèlement à cette session, auront également lieu à San Salvador: la quarante-septième session du Comité des ouragans (31 mars-3 avril 2025) et une réunion de l'Équipe de gestion du sous-projet régional (RSMT) (4 et 5 avril 2025).

Je saisis cette occasion pour vous rappeler que les élections des membres du Bureau du Conseil régional IV doivent avoir lieu pendant la phase I de la session, conformément aux [règles 10](#) et [62](#) du Règlement général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ([Recueil des documents fondamentaux N° 1](#) (OMM-N° 15)). À cet égard, il est recommandé que les délégués des Membres représentés au Conseil régional ayant le droit de vote soient physiquement présents à San Salvador pour voter, le cas échéant, lors de l'examen du point du jour consacré à l'élection des membres du Bureau.

Les Membres qui ne sont pas en mesure d'envoyer des délégations à San Salvador devraient envisager, pour voter, de conclure un arrangement de représentation en faisant appel à leur ambassade établie à San Salvador ou, si cela n'est pas possible, de recourir à un vote par procuration. De cette manière, tous les droits et privilèges des Membres ayant le droit de vote seront conservés.

Les Membres pour lesquels le vote par procuration est l'arrangement le plus adéquat sont priés de noter que leur représentant par procuration doit appartenir à la délégation accréditée au Conseil régional d'un Membre ayant le droit de vote. Cette délégation doit comprendre plus d'un représentant. Veuillez noter que la délégation des pouvoirs ne doit en aucun cas être donnée à la délégation d'un Membre qui a présenté une candidature concernant la fonction particulière pour laquelle le représentant par procuration doit voter.

Un modèle de procuration est joint en [annexe](#), à toutes fins utiles. Toutes les procurations seront soumises à la Commission de vérification des pouvoirs, conformément à la [règle 22](#) du Règlement général ([Recueil des documents fondamentaux N° 1](#) (OMM-N° 15)).

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'OMM

cc: Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève  
Représentants permanents des Membres de l'OMM  
Conseillers en hydrologie

La procédure de vote par bulletin papier sera détaillée en temps voulu sur le [site Web dédié à cette session du Conseil régional](#).

En vertu de la [règle 20](#) du Règlement général (*Recueil des documents fondamentaux N° 1*) (OMM-N° 15), les Membres sont tenus de fournir les pouvoirs de leur délégation pour la session en indiquant clairement le/la délégué(e) principal(e). À cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien vers le [système d'inscription en ligne](#), ainsi que le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leur ont été envoyés par courriel restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir.

Veillez noter que l'inscription pourra se faire en ligne jusqu'au **20 mars 2025**. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse [registration@wmo.int](mailto:registration@wmo.int).

Veillez noter également que la communication des renseignements demandés via le système d'inscription en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session.

Compte tenu du temps limité imparti aux discussions sur les documents pendant la session, les représentants permanents et les délégués sont invités à soumettre à l'avance leurs commentaires et propositions de modification des documents, par courriel à [plenary@wmo.int](mailto:plenary@wmo.int), de préférence une semaine avant la session.

Une copie de la présente lettre est adressée au représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, aux présidents des conseils régionaux et des commissions techniques ainsi qu'aux présidents des organes de l'OMM.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Celeste Saulo  
Secrétaire générale

**MODÈLE DE PROCURATION**

**DÉLÉGATION DU DROIT DE VOTE**

pendant la

**DIX-NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL RÉGIONAL IV  
(AMÉRIQUE DU NORD, AMÉRIQUE CENTRALE ET CARAÏBES)**

**San Salvador (El Salvador) et en ligne, 27-29 mars 2025**

Ref.: 01147/2025-15 GS

Par la présente, **M./Mme** ..... **(Membre 1)**  
délègue son droit de vote à la **dix-neuvième session du Conseil régional IV**  
à **M./Mme** ..... **(Membre 2)**.

Signé par le/la Représentant(e) permanente du **(Membre 1)** auprès de l'OMM.

**Nom:** .....

**Date:** .....



---